021-242100410-20131219-2013-12-19_045-DE

Date de télétransmission : 23/12/2013 Date de réception préfecture : 23/12/2013



GD2013-12-19_045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 12 décembre 2013 Publié le 20 décembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86 Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 9

SCRUTIN: POUR: 81 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0 NE SE PRONONCE PAS:0

Membres présents :

Membres presents :		
M. François REBSAMEN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER	
M. Christophe BERTHIER	Mme Louise BORSATO	

Membres absents:

TRAHARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT.

GD2013-12-19 045 N°45 - 1/2

OBJET: CULTURE ET SPORTS

Equipements sportifs - Fonds de concours - Attribution à la commune de Longvic

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise accompagne à hauteur de 20 % du montant HT des travaux les communes membres qui souhaitent construire de nouveaux équipements sportifs de proximité, mais dont la vocation dépasse les limites communales.

La commune de Longvic souhaite procéder à la construction d'un gymnase dénommé « Véronique Pecqueux Roland » principalement dédié à la pratique du handball et des sports de combat, qui accueillera également un espace « Jeunes Adultes » permettant de fédérer les jeunes des quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 6 550 000 € HT dont le plan de financement est le suivant :

• CNDS : 1 310 000 €

• Grand Dijon : 1 030 000 € (aide calculée sur le coût des seuls travaux, soit 20 %

de 5 150 000 € HT)

Conseil Régional: 304 900 €
 Conseil Général : 211 000 €
 Fonds propres : 3 694 100 €

Au vu de l'impact supra-communal de cet équipement, il est proposé d'attribuer à la commune de Longvic un fonds de concours de 1 030 000 €.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Longvic pour un montant de 1 030 000 €;
- d'autoriser le Président à signer la convention définissant les modalités de versement du fonds de concours conformément au modèle en vigueur ainsi que tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

GD2013-12-19 045 N°45 - 2/2



COMMUNE de LONGVIC

CONSTRUCTION d'UN GYMNASE

CONVENTION de FONDS de CONCOURS

ENTRE

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité par délibération en date du 19 décembre 2013,

ET

La commune de Longvic, représentée par son Maire, Madame Claude DARCIAUX, dûment habilité par délibération en date du 26 août 2013,

PREAMBULE

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise accompagne à hauteur de 20 % du montant HT des travaux les communes membres qui souhaitent construire de nouveaux équipements sportifs et culutrels de proximité, mais dont la vocation dépasse les limites communales.

La commune de Longvic souhaite procéder à la construction d'un gymnase dénommé « Véronique Pecqueux Rolland » principalement dédié à la pratique du handball et des sports de combat qui accueillera également un espace « Jeunes Adultes » permettant de fédérer les jeunes des quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Par délibération en date du 19 décembre 2013, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a décidé de participer financièrement par voie de fonds de concours à l'opération précitée, au vu de l'impact supra-communal de cet équipement.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la participation financière de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à la construction du gymnase dénommé « Véronique Pecqueux-Rolland ».

Article 2 – Financement

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 6 550 000 € HT.

Article 3 – Engagement de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise s'engage à participer, sous forme de fonds de concours, au financement à hauteur de 20 % du coût des seuls travaux HT, soit 1 030 000 €. Le versement du fonds de concours interviendra sous forme de troix acomptes selon l'échéancier suivant :

- 50 %, soit la somme de 515 000 €, dès que la commune de Longvic aura transmis, à la Direction des Services Financiers, le premier ordre de service remis par le maître d'ouvrage,
- 30 %, soit la somme de 309 000 €, dès que la commune de Longvic aura transmis, à la Direction des Services Financiers, un état justifiant de l'avancement des travaux à hauteur de 80 %,
- 20 %, soit la somme de 206 000 € correspondant au solde du fonds de concours, dès que la commune de Longvic aura transmis, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'opération accompagné des justificatifs correspondants.

Article 4 – Engagement de la commune

L'aide est attribuée par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à la commune de Longvic sous respect des conditions ci-après énoncées :

- 4.1 La commune de Longvic s'engage à permettre l'accès de son équipement pour des clubs ou des regroupements d'associations domiciliés sur le territoire des autres communes membres de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.
 - Cette mise disposition s'effectuera à hauteur de 20 % des créneaux horaires ouverts du lundi au samedi, hors créneaux destinés aux scolaires, ce taux équivalant au taux du fonds de concours
 - Chaque année, la commune de Longvic transmettra en début de saison sportive (au plus tard le 1er septembre) le planning d'occupation de l'équipement confirmant l'engagement pris.
- 4.2 La commune de Longvic s'engage à soutenir, par l'utilisation de son équipement, les manifestations supra-communales.
- 4.3 Tous les documents d'information et de communication relatifs à la construction puis à l'exploitation de l'équipement devront mentionner le partenariat de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (intégration du logo notamment).
- 4.4 La commune de Longvic s'engage à intéger dans les marchés de travaux concernant la réalisation de l'équipement les dispositions relatives à la « charte de l'insertion professionnelle » permettant l'accès au marché du travail de personnes en difficulté d'intégration professionnelle.

Article 5 – **Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans.

Fait à Dijon, le

Pour la commune de Longvic Le Maire Claude DARCIAUX Pour la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise Le Président François REBSAMEN